

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail – Patrie

**INSTITUT NATIONAL DE LA
STATISTIQUE**



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work – Fatherland

**NATIONAL INSTITUTE OF
STATISTICS**

**ENQUETE SUR LE SUIVI DES DEPENSES PUBLIQUES ET LA
SATISFACTION DES BENEFICIAIRES DANS LES SECTEURS DE
L'EDUCATION ET DE LA SANTE AU CAMEROUN (PETS)**

**Etat de mise œuvre des recommandations de la première enquête
réalisée en 2003/2004**

Décembre 2010

SOMMAIRE

SIGLES ET ABBREVIATIONS.....	3
1. CONTEXTE ET OBJECTIFS	5
1.1 CONTEXTE DE L'ETUDE	5
1.2 OBJECTIFS DE L'ETUDE.....	5
2. ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS RELATIVES AU CIRCUIT BUDGETAIRE	7
2.1 PREPARATION DU BUDGET.....	7
2.1.1. Services de coordination.....	7
2.1.2. Secteur santé	7
2.1.3. Secteur éducation	8
2.2 TRAÇABILITE DE L'INFORMATION BUDGETAIRE	8
2.2.1. Services de coordination (MINFI, MINEPAT, INS).....	8
2.2.2. Le secteur santé.....	9
2.2.3. Secteur de l'éducation.....	9
2.3 EXECUTION BUDGETAIRE	10
2.3.1. Services de coordination.....	10
2.3.2. Secteur de la santé.....	10
2.3.2. Secteur de l'éducation.....	11
3. ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS RELATIVES A LA SATISFACTION DES BENEFICIAIRES	12
3.1. Services de coordination.....	12
3.2. Secteur de la santé.....	12
3.3. Secteur de l'éducation.....	13
CONCLUSION : PERENNITE DU DISPOSITIF	15
❖ Au niveau des services de coordination.....	15
❖ Au niveau des services de la santé et de l'éducation	15
ANNEXES : ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS RETENUES DANS LA MATRICE OPERATIONNELLE D' ACTIONS PRIORITAIRES.....	16
A-RECOMMANDATIONS SUR LA PREPARATION ET L'EXECUTION DU BUDGET.....	17
B- RECOMMANDATIONS SE RAPPORTANT A LA SATISFACTION DES BENEFICIAIRES SECTEUR SANTE	27
C- RECOMMANDATIONS SE RAPPORTANT A LA SATISFACTION DES BENEFICIAIRES SECTEUR EDUCATION	30
ANNEXE : EQUIPE DE REDACTION.....	34

SIGLES ET ABBREVIATIONS

AER	Agence d'Electrification Rurale
ARMP	Agence de Régulation des Marchés Publics
CAB	Cabinet ministériel
BIP	Budget d'Investissement Public
DAG	Direction des Affaires Générales
DDRHE	Direction du Développement des Ressources Humaines de l'Etat
DECC	Direction des Examens, des Concours et de la Certification
DEP	Division des Etudes et de la Prospection
DEPMI	Dépenses Publiques sur Mercuriale Informatisée
DGB	Direction Générale du Budget
DGC	Direction de la gestion des Carrières
DGTCM	Direction Générale du Trésor et de la Coopération Monétaire
DOST	Direction de l'Organisation des Soins et de la Technologie Sanitaire
DPPC	Division de la Planification des projets et de la Coopération
DPCPOS	Division des Projets, de la Coopération, de la Planification et de l'Orientation Scolaires
DPD	Division de la Programmation du Développement
DPI	Direction de la Programmation des Investissements
DPM	Direction de la Promotion du Matériel
DPPS	Division de la Prospective et de la Planification Stratégique
DRFI	Direction des Ressources Financières
DRFM	Direction des Ressources Financières et Matérielles
DRFP	Direction des Ressources Financières et des Projets
DRH	Direction des Ressources Humaines
FMSB	Faculté de Médecine et des Sciences Biomédicales
FS	Formation sanitaire
IAEPM	Inspection d'Arrondissement de l'Enseignement primaire et Maternel
IBIS	Application informatique de gestion de l'exécution budgétaire
IG	Inspection Générale
IGE	Inspection Générale des Enseignements
IGS	Inspection Générale des Services
INS	Institut National de la Statistique
MINCOMMERCE	Ministère du Commerce
MINEDUB	Ministère de l'Education de Base

MINEE	Ministère de l'Eau et de l'Energie
MINEFI	Ministère de l'Economie et des Finances
MINESEC	Ministère des Enseignements Secondaires
MINFOPRA	Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative
MINPLAPDAT	Ministère de la Planification, de la Programmation du Développement et de l'Aménagement du Territoire
MINSANTE	Ministère de la Santé Publique
MINTSS	Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale
PAGODE	Procédures Automatisées de Gestion des Opérations de la Douane et du commerce extérieur
PAGT/FP	Programme d'Amélioration de la Gouvernance et de la Transparence dans la Gestion des Finances Publiques
PANERP	Plan d'Action National d'Energie pour la Réduction de la Pauvreté
PMFP	Plan de modernisation des Finances Publiques
PRCTC	Projet de Renforcement des Capacités en matière de Transparence et de Contrôle dans la Gestion des Ressources Publiques
PREBIC	Logiciel de Préparation du Budget au Cameroun
SAGE	Système Automatisé de Gestion des effectifs Scolaires
SIGEFI	Système d'Information Intégré pour la Gestion des Finances Publiques
SIGIPES	Système Intégré de Gestion du Personnel de l'Etat et de la Solde
SPM	Services du Premier Ministre
SYDONIA	Système Douanier Automatisé

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS

1.1 CONTEXTE DE L'ETUDE

L'enquête sur le suivi des dépenses publiques (Public Expenditure Tracking Survey – PETS, encore appelé "Budget tracking") est un audit statistique (et non comptable) du circuit de la dépense publique. C'est un type d'opération qui vise à disposer des informations pour l'appréciation de la qualité de la gestion des finances publiques dans des secteurs ou des domaines ciblés.

La première opération du genre, PETS 1, commanditée par le Gouvernement, a été réalisée au Cameroun en 2003 et 2004, par l'Institut National de la Statistique (INS). Elle faisait partie des déclencheurs pour l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative d'allègement de la dette publique des Pays Pauvres Très Endettés (IPPTE).

A l'issue de cette étude, une matrice d'actions prioritaires (MAP) a été adoptée et leur mise en œuvre a démarré dans le cadre du programme de modernisation de la gestion des finances publiques. Certaines de ces actions ont pu être entièrement réalisées et d'autres sont en cours.

Le présent rapport a pour but de mesurer les progrès à travers les résultats enregistrés. La nécessité d'évaluer le niveau des progrès accomplis dans la mise en œuvre des actions retenues dans la matrice des réformes dérivées du PETS 1 s'explique par la volonté de corriger les dysfonctionnements éventuels qui persistent et d'actualiser la matrice dans le but ultime d'assurer à l'ensemble de la population un accès adéquat aux services de santé et d'éducation de qualité.

Par ailleurs, la loi n°2007/006 du 26 décembre 2007 portant régime financier de l'Etat a rendu disponible "la constitution financière du Cameroun". En rapport avec cette loi qui consacre les principes de sincérité et de transparence dans la tenue des comptes publics, le PETS2 se positionne comme un instrument de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre de ce nouveau régime financier.

Compte tenu de l'importance du volet gouvernance dans la politique actuelle du Gouvernement, soutenue par la gestion axée sur les résultats, il a été recommandé qu'une telle enquête soit généralisée à tous les secteurs et domaines prioritaires et réalisée périodiquement, avec des outils de collecte allégés, pour évaluer l'efficacité de la dépense publique et le niveau de satisfaction des bénéficiaires.

1.2 OBJECTIFS DE L'ETUDE

1.2.1 Objectif général

L'objectif général de ce rapport de progrès de la mise en œuvre des recommandations du PETS1 est de fournir au Gouvernement et aux partenaires intervenant dans les secteurs de l'éducation et de la santé, l'information nécessaire pour apprécier l'impact des mesures prises depuis la réalisation de la première opération sur la qualité et l'efficacité de la dépense publique en 2003 et 2004.

1.2.2 Objectifs spécifiques

De manière spécifique l'étude vise à permettre :

- i) de fournir une évaluation des progrès réalisés dans la gestion des ressources publiques depuis le PETS1 et d'identifier les potentielles sources d'inefficacité qui subsistent ;

- ii) d'évaluer la mise en œuvre des mesures retenues dans la matrice d'actions prioritaires issues du PETS 1 afin d'apprécier dans quelle mesure les acteurs des secteurs concernés se sont appropriés les différents outils de suivi et de contrôle des dépenses publiques ;
- iii) de mettre à jour la matrice au vu de l'évolution du contexte et reformuler, là où c'est nécessaire, les mesures/actions qui n'auraient pas été bien explicites et dont la mise en œuvre aurait rencontré des difficultés.

Le présent rapport de mise en œuvre vise à présenter, d'une part, les progrès réalisés par le Gouvernement en matière de réformes formulées et adoptées à l'issue de la première enquête PETS, et d'autre part, le degré de satisfaction des bénéficiaires dans les secteurs concernés.

2. ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS RELATIVES AU CIRCUIT BUDGETAIRE

2.1 PREPARATION DU BUDGET

Les résultats du PETS1 ont révélé, d'une part, une répartition non équitable des dotations budgétaires allouées aux établissements scolaires et aux formations sanitaires, et d'autre part, une prise en compte insuffisante des besoins réels exprimés. En 2010, quelques actions peuvent être considérées comme faisant partie des mesures mises en œuvre en rapport avec les recommandations de la matrice d'actions prioritaires.

2.1.1. Services de coordination

Chaque année, une circulaire présidentielle relative à la préparation du budget est préparée par le MINFI et le MINEPAT. Elle fixe les grandes orientations devant guider la préparation du budget. Jusqu'à présent, cette circulaire n'intègre pas encore des dispositions relatives à l'association des services déconcentrés dans la préparation du budget, ainsi que sur le mode de répartition des crédits entre les services centraux et déconcentrés.

Les responsables des services centraux et déconcentrés bénéficient d'un renforcement de capacités en matière de préparation de budget, les canevas et les directives pour la préparation et/ou l'exécution du budget sont régulièrement actualisés, les fascicules budgétaires sont mis à disposition dans les services centraux, les régions, les départements et les arrondissements. Ensuite, l'affichage du Journal des projets jusqu'au niveau communal et la publication de la circulaire de préparation du budget dans le quotidien gouvernemental Cameroon Tribune sont effectués. Enfin c'est l'édition du Journal des projets (Papiers, CD).

S'agissant en particulier du budget d'investissement, le Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire vient de publier (en 2010) le "Guide de planification stratégique" qui devra servir comme instrument de facilitation à tous les gestionnaires pour la préparation du budget par objectif. Le renforcement des capacités des responsables des services centraux et régionaux à la préparation du budget par objectif a été amorcé en 2010.

2.1.2. Secteur santé

Même s'il n'y a pas eu à proprement parlé des conférences budgétaires internes permettant d'associer les différents responsables au niveaux central et déconcentré à la préparation du budget, tous ces acteurs ont été associés à l'élaboration et à la validation de la Stratégie Sectorielle de la Santé (2001-2010) révisée en 2009 pour l'horizon 2015. Il est donc à espérer que la prise en compte des besoins de ceux-ci dans la préparation du budget s'améliore.

S'agissant des canevas de préparation du budget, le format des fiches de projet préparées et transmises par le ministère en charge du budget d'investissement public, qui ont toujours servi de référence pour la cause, est régulièrement actualisé.

De plus, le secteur santé a mis en place, depuis 2008, un Concours qualité (SQI) dont la finalité est de prendre en compte les besoins réels des Districts de Santé, niveau opérationnel du système national de santé, en vue de leur intégration dans le CDMT. Les Plans de développement sanitaire des districts de santé et les Plans de développement consolidés des régions élaborés en 2009 ont permis d'actualiser les besoins pour leur meilleure prise en compte dans le CDMT.

Le démarrage du processus de décentralisation et la fixation des quotas pour la répartition de l'enveloppe budgétaire pour les 3 niveaux de la pyramide sanitaire est effectif.

Par rapport au renforcement des capacités des responsables des services centraux et déconcentrés sur la préparation du budget par objectif, des formations sont de temps en temps organisées à leur profit. Cependant, l'absence d'un mécanisme permettant de donner un feedback sur le montant des enveloppes accordées aux structures sanitaires (afin de leur permettre de préciser elles-mêmes leurs priorités, bien qu'il y ait une expérience pilote de financement basé sur les résultats), couplée à la non disponibilité d'une carte sanitaire actualisée et d'un rapport national de santé, rendent moins évidente la possibilité de la prise en compte des besoins réels de ces services.

2.1.3. Secteur éducation

Pour les niveaux primaire et secondaire, qui ont fait l'objet de l'étude au PETS 1, il existait déjà une application, conçue sur la base d'un modèle économétrique dans chacun des deux ministères concernés, qui estime la répartition du budget de fonctionnement en fonction d'un certain nombre de variables : l'effectif des élèves, l'effectif des enseignants, le nombre de salles de classe, etc. Ce pendant, le modèle est encore en utilisation seulement au MINEDUB et il serait souhaitable de le réactiver au MINESEC.

Depuis 2006, au moins deux fois l'an, en début d'année scolaire et à mi-parcours, des sectorielles du secteur éducation sont organisées au niveau régional et central, et portent sur tous les domaines y compris ceux de la préparation du budget ; un état des besoins priorisés (fonctionnement et investissement) est élaboré par les structures relevant du secteur de l'éducation et transmis aux ministères en charge de la préparation du budget.

Pour l'éducation de base en particulier, les budgets de fonctionnement et d'investissement des écoles relèvent désormais de la compétence des communes ; toutefois les administrations centrales et déconcentrées continuent de bénéficier d'un budget de fonctionnement et d'investissement.

Dans l'enseignement secondaire, une commission nationale est mise sur pieds chaque année pour les arbitrages dans le cadre de la préparation du budget (approche participative).

2.2 TRAÇABILITE DE L'INFORMATION BUDGETAIRE

Quatre problèmes ont été évoqués en ce qui concerne la traçabilité de l'information budgétaire, à savoir :

- ✓ (i) l'absence ou l'insuffisance de l'information budgétaire en général,
- ✓ (ii) la diffusion restreinte de l'information budgétaire existante et surtout celle concernant les dotations budgétaires des différentes structures contenues dans la loi des finances,
- ✓ (iii) l'absence d'archives (ou archives incomplètes ou mal tenues) sur la gestion budgétaire au niveau des structures (services déconcentrés, des formations sanitaires et des établissements scolaires),
- ✓ (iv) la connaissance insuffisante ou la mauvaise application des principes de gestion budgétaire par certains gestionnaires de crédits.

Des améliorations ont pu être notées, même si au niveau de la satisfaction, des efforts restent à fournir.

2.2.1. Services de coordination (MINFI, MINEPAT, INS)

Concernant la production et la diffusion de l'information budgétaire, il a déjà été créé un système d'information budgétaire de l'éducation et de la santé opérant comme interface avec le SIGEFI/SAGE.

La connexion à SIGEFI/SAGE n'a pas pu être mise en œuvre, ces applications sont encore en cours de finalisation. Cependant les actions suivantes ont été entreprises :

- Chaque ministère sectoriel est connecté à la Fonction Publique via SIGIPES ;
- Au niveau de la préparation du budget, à travers l'application PREBIC, les ministères sectoriels ajustent leur budget.

Depuis 2007, la loi n°2007/006 du 26 décembre 2007 portant régime financier de l'Etat a rendu disponible "la constitution financière du Cameroun".

Pour le BIP, depuis 2006, la diffusion du Journal des projets par l'affichage est effective à tous les échelons de l'organisation administrative jusqu'au niveau des sous préfectures/communes. La diffusion au niveau des chefferies traditionnelles /village a déjà été amorcée. La publication dans la presse (publique et privée) est déjà systématique. La publication de la circulaire de préparation du budget dans le quotidien gouvernemental Cameroon Tribune est aussi systématique.

La réflexion sur le système d'information budgétaire est bouclée au niveau du MINFI, mais la mise en œuvre n'est pas encore effective.

S'agissant de l'appropriation de l'interface SIGEFI/SAGE auprès de la DGB/MINFI, la réflexion est en cours pour l'extension au niveau national du système des archives.

Le projet de gestion électronique des archives de l'Etat est en cours, et dans ce cadre, l'aménagement des archives dans les trésoreries des 10 régions et le renforcement des capacités des ministères en techniques d'archivage numérique et signature électronique sont déjà amorcés.

Pour l'amélioration de la gestion budgétaire, le MINFI organise des ateliers au profit des ordonnateurs en début de l'exercice budgétaire pour une bonne application de la circulaire sur l'exécution du budget. Des formations sont organisées depuis 2009 à l'ISMP au profit d'un certain nombre de responsables. Il conviendrait de les étendre à tous les niveaux de responsabilité dans la gestion des finances publiques.

Le canevas de rapport d'exécution physico financier qui avait été recommandé a été élaboré, mais n'est pas encore approprié par les gestionnaires.

En outre depuis 2009, un rapport sur l'exécution du budget à mi parcours (30 juin) est publié. Le volet pédagogique est pris en compte dans les missions des contrôles budgétaires et physico financier.

2.2.2. Le secteur santé

Depuis 2006, les documents d'information budgétaire sont mis à la disposition des ordonnateurs centraux et déconcentrés au cours du premier trimestre de chaque année.

2.2.3. Secteur de l'éducation

Depuis 2006, les documents d'information budgétaire sont mis à la disposition des ordonnateurs centraux et déconcentrés au cours du mois de janvier de chaque année.

Pour le BIP, depuis 2006, il est prévu une diffusion du Journal des projets jusqu'aux chefferies traditionnelles de 3^e degré. Sa publication dans la presse ainsi que son affichage jusqu'aux sous préfecture est déjà systématique.

La réflexion sur le système d'information budgétaire est bouclée; mais la mise en œuvre n'est pas encore effective.

Les structures techniques chargées de la préparation des appels d'offres sont opérationnelles dans les ministères concernés.

2.3 EXECUTION BUDGETAIRE

Les principaux problèmes identifiés dans ce domaine étaient les suivants :

- mauvaise qualité de certains rapports d'exécution du budget ;
- délais très longs dans l'exécution du budget ;
- existence d'un nombre important d'opérations à exécuter avant l'atteinte de la phase de paiement ;
- manque de liquidités dans les services du Trésor au moment du paiement ;
- insécurité et risques liés à la détention des liquidités par les chefs d'établissements/FS ou les économistes ;
- mauvais fonctionnement des commissions locales des marchés publics ;
- faible poids décisionnel des gestionnaires au sein des commissions locales des marchés.

2.3.1. Services de coordination

Concernant le renforcement des capacités, depuis 2006, l'ARMP organise des séances de formations au profit des acteurs des marchés publics. Avec le MINEPAT, les ordonnateurs sont formés à la prise en compte des unités physiques lors des missions de suivi de l'exécution physique. Ayant constaté que "la pratique du marché gagné, mal exécuté et réceptionné" reste courante en 2010, le Ministère de la l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire a organisé en avril 2010 un séminaire de recyclage du personnel et le suivi de l'exécution physico-financière de l'investissement public. L'objectif visé par ce séminaire est de renverser la tendance.

Depuis 2007, les supports d'exécution des dépenses sont disponibles au plus tard le 15 janvier. Dans le même sens, on note la mise à disposition des fascicules budgétaires dans les services centraux, les régions, les départements et les arrondissements.

Au niveau de l'exécution du budget proprement dite, des ateliers de formation à la rédaction des avant projets d'exécution sont désormais organisés chaque année à l'attention des services centraux des ministères sectoriels. Les applications DEPMI et IBIS permettent aux ministères d'émettre leurs autorisations de dépenses. L'organigramme du MINFI prévoit des paieries au niveau des ministères sectoriels. Un rapport d'exécution budgétaire à mi-parcours produit depuis 2009.

Le système SYDONIA lancé en 2007 en remplacement de PAGODE a simplifié des procédures à la Douane tout en renforçant leur sécurisation. Les performances sont visibles et la barre des objectifs fixés par l'Etat est franchie chaque année.

S'agissant des contrôles, diverses missions de contrôle des chantiers, de contrôle d'exécution physique et de contrôle budgétaires sont organisées par le MINFI et le MINEPAT.

Pour la sécurisation des ressources publiques, une note du MINFI interdit aux ordonnateurs l'ouverture des comptes dans les établissements de crédit. Les réformes en vue d'assurer une meilleure adéquation entre le niveau des recettes et celui des dépenses engagées se poursuivent au MINFI.

2.3.2. Secteur de la santé

La cohérence du suivi physique et de l'exécution financière se met progressivement en place entre les directions concernées au sein du MINSANTE.

Les supports d'exécution des dépenses sont disponibles au cours du premier trimestre de chaque exercice budgétaire. La cellule technique chargée de la préparation des appels d'offres est opérationnelle. Des experts en passation des marchés sont également recrutés pour des programmes spécifiques.

L'utilisation des fiches de suivi du traitement des dossiers des dépenses transmises a été renforcée au MINSANTE et des contrôles des délais de traitement peuvent être prescrits. Les délais sont fixés, mais leur suivi reste à renforcer.

Le MINSANTE poursuit l'acquisition des coffres forts destinés aux HD. C'est ainsi que 49 coffres forts ont été acquis en 2011.

En ce qui concerne la passation des marchés, la programmation est déjà effective en début d'exercice en conformité avec le code des marchés publics.

La responsabilisation des gestionnaires délégués est déjà consacrée dans l'allocation des ressources à travers la déconcentration des crédits et à travers leur participation aux différentes commissions.

Dans le cadre de la décentralisation des crédits d'investissements lancé en 2010, le MINSANTE encourage ses services déconcentrés à collaborer étroitement avec les Maîtres d'Ouvrage délégués.

2.3.2. Secteur de l'éducation

La cohérence du suivi physique et de l'exécution financière se met progressivement en place entre les directions concernées.

Pour le suivi des projets, les brigades organisent des contrôles et des démembrements ont été mis en place au niveau des régions dans le secteur éducation.

Les structures techniques chargées de la préparation des appels d'offres sont opérationnelles dans les ministères sectoriels.

Des fiches de suivi du traitement des dossiers ont été instituées dans les différents ministères et des contrôles des délais de traitement sont prescrits. Cependant, il reste à renforcer leur observation par des mesures coercitives.

Les chefs d'établissements scolaires continuent à courir le risque de détenir par devers eux les ressources collectées.

La programmation des marchés est déjà effective en début d'exercice, et un plan de passation des marchés est produit par les tous les maîtres d'ouvrages délégués.

La responsabilisation des gestionnaires délégués est déjà effective dans l'allocation des ressources à travers la déconcentration des crédits et la participation aux différentes commissions.

Dans le secteur de l'éducation, et particulièrement au MINESEC, il existe des rapports de bonne collaboration entre les services techniques déconcentrés et les maîtres d'ouvrage délégués. Il a également amorcé la production des supports d'information à l'intention des gestionnaires des établissements scolaires.

3. ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS RELATIVES A LA SATISFACTION DES BENEFICIAIRES

3.1. Services de coordination

En réponse aux différents problèmes, les salaires du personnel de l'Etat ont été réajustés en 2008. Une grande partie du personnel temporaire a été contractualisée. L'appui à l'élaboration des CDMT s'est poursuivi.

3.2. Secteur de la santé

En réponse aux problèmes identifiés par les bénéficiaires des services de santé, de nombreuses actions ont été engagées et ont donné lieu à des avancées considérables qui devraient contribuer à la satisfaction des populations.

Concernant les infrastructures et les équipements sanitaires, la planification de leur développement a été rendue difficile en raison de la non disponibilité d'une carte sanitaire actualisée. En attendant que les travaux de mise à jour arrivent à leur terme, de grands chantiers ont été lancés sur l'étendue du territoire national. Depuis 2009, des centres d'hémodialyse et d'imagerie médicale sont en train d'être ouverts et actuellement, le projet de construction de 1 000 CSI est en cours pour améliorer l'accès aux services de santé. Par ailleurs, certaines formations sanitaires dépourvues en leur sein d'adduction d'eau ou d'énergie électrique, ont bénéficié depuis 2006 de la construction de forages et de l'approvisionnement progressif en sources d'énergie.

De même, le plateau technique de nombreuses formations sanitaires continue d'être progressivement mis à niveau à travers le renforcement des lignes destinées à l'achat du matériel médical. Pour garantir la maintenance des équipements acquis, le MINSANTE a validé en 2009 un plan stratégique de maintenance hospitalière et biomédicale qui va nécessiter l'intervention d'un personnel spécialisé. A ce sujet, une convention MINSANTE-MINESEC a été signée en 2010 pour l'ouverture des spécialités en maintenance hospitalière et biomédicale au sein des établissements d'enseignement secondaire technique.

Bien que considérés encore insuffisants, les effectifs de personnel de santé qualifié ont été rehaussés par (i) l'intégration annuelle d'au moins 80 médecins sortis de la FMSB de Yaoundé, (ii) le recrutement sur concours de 2 357 personnels en 2008 et (iii) depuis 2007, l'intégration progressive de 1 650 personnels (anciens temporaires) dont 1 500 sur fonds PPTTE et 150 sur fonds C2D. Il est également important de souligner que de nombreux autres personnels de santé sont formés et recrutés par les institutions privées de santé.

A la faveur de l'ouverture en 2006 de nouvelles facultés de médecine et de sciences biomédicales, de nouvelles filières de spécialisation en médecine et de la signature de plusieurs accords de partenariat avec d'autres pays pour la formation continue, on peut s'attendre d'ici 2015 à une amélioration substantielle de la qualité de service.

Des efforts importants ont été réalisés pour le paiement des quotes-parts à tout le personnel. De plus, les inspections générales et la DRFP veillent au contrôle de l'application des textes fixant la grille de répartition des quotes-parts.

Concernant l'accès aux médicaments essentiels, la création des centres relais d'approvisionnement entre les CAPP et les formations sanitaires s'est poursuivie dans certaines régions du pays. En outre, le MINSANTE a signé avec la Banque Mondiale un accord de financement pour la mise en œuvre d'une expérience pilote, basée sur les résultats à travers les fonds spéciaux régionaux de promotion de la santé. Le projet de statut de ces fonds a été élaboré en 2009 et soumis à l'appréciation des autorités.

Pour résoudre le problème de l'accès à tous les soins de santé primaire, une étude a été menée par le MINSANTE avec l'appui de la BAD afin d'examiner la possibilité de mettre en œuvre une tarification des soins de santé adaptées aux conditions de vie des populations. Cette étude a contribué à l'élaboration d'un projet de création du centre national de promotion des mutuelles de santé qui a été soumis à la sanction des autorités. Des expériences pilotes de création des mutuelles de santé sont actuellement en cours.

Enfin, l'accueil et l'orientation des malades dans les formations sanitaires continuent de s'améliorer grâce aux indications du circuit des malades. Par ailleurs, une étude sur l'amélioration de l'accueil dans les FS a été programmée en 2010.

3.3. Secteur de l'éducation

Dans le sens de la promotion de la recherche, le Ministère de l'Education de Base, par décision N°150/B1/1464/MINEDUB/CAB du 24 mai 2007, a créé le Comité National d'Appui à l'Action Pédagogique (CONAP) au Ministère de l'Education de Base. Les missions du CONAP s'articulent autour de la cohérence des interventions de l'administration des actions pédagogiques, didactiques et de l'audit des programmes et projets au sein du Ministère de l'Education de Base.

En matière de programmation et de planification, la stratégie globale du secteur de l'éducation validée en juin 2006 est évaluée et mise à jour chaque année ; le CDMT secteur Education associé a été validé et est actualisé chaque année. Pour soutenir cette démarche, la production de l'annuaire statistique est effective au niveau de chaque région (reste l'étape de l'analyse...) ;

La politique de normalisation des infrastructures est effective pour ce qui est des salles ordinaires et spécialisées, ainsi que des locaux administratifs ; reste à faire la distribution et la gestion des espaces. La politique de maintenance des infrastructures et équipements reste également à élaborer.

En matière de soins de santé, les établissements scolaires ont été organisés en bassin autour des districts de santé.

La mise en application du statut particulier des enseignants est amorcée, certaines primes sont payées, sauf celles de recherche et de la documentation au MINEDUB et au MINESEC. Il reste à engager les dispositions relatives au profil de carrière et aux incitations d'exercice dans des zones d'éducation difficile. Sur un autre plan, certains personnels associés (conseillers d'orientation, personnels d'éducation physique) en activité ne sont pas éligibles au paiement des primes.

Pour faire face au déficit criard des personnels, tous les personnels temporaires ont été contractualisés et le processus de contractualisation se poursuit. En ce qui concerne les incitations, une revalorisation de la rémunération des personnels des services publics est intervenue en mars 2008.

En matière de mobilité des personnels, l'organigramme du Ministère définit déjà les modalités d'affectation du personnel.

Des écoles normales d'instituteurs et des enseignants du secondaire ont été créées, ouvertes (ENIEG, ENIET, ENS Maroua et Bambili), et les quotas d'accueil revus à la hausse pour certaines.

Au 30 septembre 2010, tous les Instituteurs vacataires ont été contractualisés. Le processus se poursuit en ce qui concerne l'enseignement technique.

Des sessions de renforcement des capacités des personnels de formation ont été multipliées et se tiennent régulièrement dans des bassins pédagogiques prédéfinis. La chaîne d'inspection administrative et pédagogique est effective et a été renforcée à tous les niveaux d'enseignement. Un rapport annuel de sanctions administratives est produit par chaque inspection générale de service de chaque ministère du secteur (et publié dans le cas des examens).

En matière de gestion des effectifs, depuis 2006, tous les enseignants "dans la classe" sont mis à la disposition du Délégué régional. La contractualisation a mis fin au dysfonctionnement qui avait toujours été constaté.

Un projet de politique nationale du livre scolaire a été préparé par le MINEDUB et le MINESEC, en attente de validation ; un texte supprimant le monopole de l'éditeur a été signé.

Un mécanisme de vérification de l'effectivité et de la qualité du Paquet minimum a été mis en place.

CONCLUSION : PERENNITE DU DISPOSITIF

Dans le souci d'assurer la pérennité le dispositif de veille sur la qualité de la dépense publique par une meilleur traçabilité, il a avait été envisagé une double action, à savoir le souci de simplification d'une telle opération pour la réaliser plus régulièrement par les services statistiques des deux ministères sectoriels concernés, et l'extension aux autres secteurs prioritaires suivant la nomenclature gouvernementale.

❖ Au niveau des services de coordination

La réalisation en 2010 avec la participation des experts de tous les secteurs concernés de la seconde enquête PETS2, par l'Institut National de la Statistique (INS), est elle-même une des mesures recommandées.

Du côté du ministère en charge des finances, la plate-forme de dialogue sur les finances publiques, qui regroupe les autorités nationales en charge des administrations et régies financières et les principaux bailleurs de fonds du Cameroun a désormais un champ d'application concrète, à travers le système d'évaluation PEFA (Public expenditure and financial accountability).

Pour le gouvernement, il s'agit d'un "cadre de mesure de la performance dans la gestion des finances publiques." Toutefois, l'exercice PEFA ne vise pas l'évaluation de la gestion des responsables des administrations, mais se positionne uniquement comme une démarche d'auto-évaluation du système financier dans son ensemble. Il s'agit, en somme, et tous les acteurs s'accordent sur cette fonction, de mettre sur pied une base d'information et de suivi qui permet de mesurer la performance des finances publiques, notamment en établissant une référence initiale des finances publiques autour des trois axes que sont la discipline budgétaire, l'allocation stratégique des ressources et la prestation efficiente des services publics.

De même , dans le cadre de la mise en œuvre du plan de modernisation des finances publiques (voir PRCTC/MINFI), il est prévu dans chaque ministère la mise en place d'une cellule chargée du suivi/évaluation qui aura entre autres attributions, le reporting de la traçabilité de la dépense publique.

❖ Au niveau des services de la santé et de l'éducation

Une cellule de suivi et évaluation des projets est mise en place dans chaque ministère. Il est à relever aussi la création d'une structure chargée de la préparation technique du budget dans les ministères concernés et d'une Cellule permanente CDMT.

Avant la réalisation du PETS2, l'INS a allégé les outils de collecte et organisé en 2007 un atelier de renforcement des capacités des responsables des services statistiques du MINEDUB, du MINESEC et du MINSANTE dans la perspective de l'organisation, chaque année, d'une enquête PETS avec des outils allégés.

S'agissant de la préparation et la réalisation du présent PETS, les trois ministères sectoriels concernés ont fortement contribué en 2009 et 2010 avec la participation des experts de tous les secteurs concernés.

ANNEXES :
ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS RETENUES DANS
LA MATRICE OPERATIONNELLE D' ACTIONS PRIORITAIRES

A - Recommandations sur l'exécution budgétaire

B - Recommandations se rapportant à la satisfaction des bénéficiaires Secteur Santé

C - Recommandations relatives à la satisfaction des bénéficiaires Secteur Education

A-RECOMMANDATIONS SUR LA PREPARATION ET L'EXECUTION DU BUDGET

1- Problèmes Identifiés	2- Recommandations et Suggestions	3- Mesures à prendre	4- Administrations Responsables	5- Etat de mise en œuvre
1- PREPARATION DU BUDGET				
<ul style="list-style-type: none"> - Répartition non équitable des dotations budgétaires allouées aux établissements scolaires et aux formations sanitaires de même niveau - Non prise en compte des besoins réels exprimés 	<ul style="list-style-type: none"> - Prendre en compte les besoins réels exprimés par les services centraux et extérieurs ainsi que les formations sanitaires et établissements scolaires - Exploiter la carte scolaire et la carte sanitaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Associer les responsables des services déconcentrés (délégués régionaux et départementaux, IAEB, chefs de service de santé de district, responsables des formations sanitaires, chef d'établissements scolaires) à la préparation des conférences budgétaires internes lors des sectorielles organisées à différents niveaux <hr/> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les capacités des responsables des services centraux et déconcentrés à la préparation du budget par objectif - Rédiger les canevas de préparation du budget avec l'aide de la DGB et les diffuser aux services déconcentrés, établissements scolaires et formations sanitaires - Préparer un acte coercitif pour la mise en œuvre (circulaire présidentielle) 	<p>MINEFI/DGB/DPI MINPLAPDAT/DPD MINSANTE /DRFP & DEP MINEDUB /DPC & DRFI MINESEC/DPCPOS & DRFM</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Depuis 2006, au moins deux fois l'an, en début de rentrée scolaire et à mi-parcours, des sectorielles du secteur éducation sont organisées au niveau régional et central, et portent sur tous les domaines y compris ceux sur la préparation du budget ; - Un état des besoins priorités (fonctionnement et investissement) est élaboré par les structures relevant du secteur de l'éducation et transmis aux directions du ministère en charge de la préparation du budget. - Pour l'éducation de base, les budgets de fonctionnement et d'investissement des écoles relève désormais de la compétence des communes ; toutefois les administrations centrales et déconcentrées continuent de bénéficier d'un budget de fonctionnement et d'investissement. - Dans l'enseignement secondaire, une commission nationale est mise sur pied chaque année pour les arbitrages à la préparation du budget (approche participative) - Un Concours qualité SQI a été organisé en 2008 pour prendre en compte les besoins réels de la base (des Districts de Santé) et

1- Problèmes Identifiés	2- Recommandations et Suggestions	3- Mesures à prendre	4- Administrations Responsables	5- Etat de mise en œuvre
				<p>les intégrer dans le CDMT ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les Plans de développement sanitaire des districts de santé et les Plans de développement consolidés des régions élaborés en 2009 ont permis d'actualiser les besoins pour leur prise en compte dans le CDMT. - Le démarrage du processus de décentralisation et la fixation des quotas pour la répartition de l'enveloppe budgétaire pour les 3 niveaux de la pyramide sanitaire ; - Les services déconcentrés ont été associés à l'élaboration et à la validation de la Stratégie Sectorielle de la Santé (2006-2015). - Les responsables des services centraux et déconcentrés bénéficient d'un renforcement de capacité en matière de préparation de budget. - Les canevas et les directives pour la préparation et/ou l'exécution du budget sont régulièrement actualisés.
Insuffisance et Diffusion restreinte de l'information budgétaire en général et en particulier celle concernant les dotations budgétaires des différentes structures contenues	<ul style="list-style-type: none"> - Rendre l'information budgétaire disponible ; - Assurer une large diffusion de l'information budgétaire au niveau de chaque partie 	<ul style="list-style-type: none"> - Rendre systématique la mise à disposition en début de chaque exercice budgétaire les documents d'information budgétaire (circulaire, journal des projets, listing des opérations des dépenses et autres supports de la dépense) à tous les responsables des services déconcentrés (DPEN/DDEN/IAEPM) et des chefs 	<p>MINEFI/DGB/DPI MINPLAPDAT/DPD MINSANTE/DRFP & DEP MINEDUB /DPC & DRFI MINESEC /DPCPOS & DRF</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à disposition des fascicules budgétaires dans les services centraux, les régions, les départements et les arrondissements - Affichage du Journal des projets jusqu'au niveau communal - Publication de la circulaire de préparation du budget dans le quotidien

1- Problèmes Identifiés	2- Recommandations et Suggestions	3- Mesures à prendre	4- Administrations Responsables	5- Etat de mise en œuvre
dans la loi des finances.	prenante du système de santé et d'éducation	<p>d'établissements scolaires chargés de la gestion budgétaire)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Systématiser la mise à disposition du public de l'information budgétaire (notamment le BIP) à travers les structures de dialogue (conseil d'école/d'établissement) et par affichage - Créer à moyen ou long terme un système d'information budgétaire de l'éducation et de la santé opérant comme interface avec le SIGEFI /SAGE S'approprier l'interface SIGEFI/SAGE auprès de la DGB/MINFI 		<p>gouvernemental Cameroon Tribune</p> <p>Edition du Journal des projets (Papiers, CD)</p>
<p>Absence d'archives ou archives incomplètes ou mal tenues sur la gestion budgétaire au niveau des structures (services extérieurs, formations sanitaires et établissements scolaires)</p> <p>Connaissances insuffisantes ou mauvaise application des principes de gestion budgétaire par certains gestionnaires de crédits</p>	<p>Constitution systématique des archives</p> <p>Assurer une meilleure tenue des documents comptables en vue d'une bonne gestion des structures</p> <p>Elaborer et mettre à la disposition le manuel de procédures budgétaires et comptables</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Former le personnel chargé de la gestion budgétaire au traitement et à la conservation des archives - Instaurer l'obligation de bien conserver les documents relatifs à la gestion des ressources et du patrimoine acquis; - Rendre systématique le principe de décharges pour toute transmission de documents budgétaires <ul style="list-style-type: none"> - Former les responsables des structures déconcentrées (services extérieurs, formations sanitaires et établissements scolaires) à la gestion budgétaire - Elaborer et mettre à leur disposition des manuels des procédures - Renforcer les capacités des responsables en matière de gestion administrative, financière et pédagogique - Publier la liste des documents de gestion qui sont nécessaires pour les gestionnaires (manuels des procédures, etc.) en précisant les modalités 	<p>MINEFI/DGB/ DPI MINPLAPDAT/DPD MINSANTE/ DRFP & DEP MINEDUB /DPC & DRFI MINESEC /DPC & DRF MINCULTURE + Services chargés de la documentation et des archives + cellule de suivi</p> <p>MINEFI/Contrôles financiers (prov., dép., arrond.)</p>	<p>- Un rapport d'exécution budgétaire à mi-parcours produit depuis 2009</p>

1- Problèmes Identifiés	2- Recommandations et Suggestions	3- Mesures à prendre	4- Administrations Responsables	5- Etat de mise en œuvre
		d'acquisition (procédure, lieu d'acquisition, etc.)		
	Produire un rapport d'exécution budgétaire au 30 juin	Mettre à la disposition des gestionnaires un canevas de rapport d'exécution budgétaire et les former	MINEFI/Contrôles financiers (prov., dép., arrond.)	
- Mauvaise qualité de certains rapports d'exécution du budget	Exploiter le canevas de production des rapports trimestriels d'exécution physico-financière du budget	- Former les gestionnaires sur la prise en compte des unités physiques dans les rapports - Renforcer la cohérence entre les intervenants	MINEFI/DGB/ DPI MINPLAPDAT/ DPD MINSANTE/ DRFP & DEP MINEDUB/DPC & DRFI MINESEC/DPC & DRF	- Organisation de 02 séminaires par an - Renforcement des capacités pour les sectorielles par le MINEPAT
Délais très longs dans l'exécution du budget	Réduction du temps mis entre la promulgation de la loi des finances et l'engagement des dépenses	- Commencer les engagements dès la promulgation de la loi des finances en mettant à la disposition des gestionnaires tous les supports de la dépense (Bons de commande, Fiches d'accréditation, etc.) - Renforcer le suivi permanent des projets - Préparer les avant-projets avant novembre - Créer les cellules spécialisées dans la préparation des appels d'offre	MINEFI MINPLAPDAT MINSANTE MINEDUB MINESEC	- Le budget de l'Etat est exécutoire à partir du 15 Janvier depuis 2007 - Création d'une sous direction des Marchés au MINESEC et au MINEDUB - Création d'un service de Marchés au MINSANTE
Existence d'un nombre important d'opérations à exécuter avant l'atteinte de la phase de paiement	- Diminuer le nombre des intervenants dans le circuit de la dépense et respecter les délais de traitement des dossiers prescrits au niveau de chaque maillon de la chaîne de dépenses	- Instituer des fiches d'entrée sortie des dossiers et les exploiter pour veiller au respect des délais de traitement des dossiers - Réduire le nombre d'opérations de la chaîne de traitement - Renforcer la cohérence des opérations et former les gestionnaires - Instaurer un système de supervision interne	MINEFI MINPLAPDAT	- Fiche de suivi de dossier fonctionnel au MINEPAT - Manuel de procédure en cours d'élaboration au MINEPAT
Manque de liquidités dans les services du Trésor au moment du paiement	S'assurer régulièrement de la disponibilité des liquidités pour le	Poursuivre et accélérer les réformes budgétaires en cours au MINFI et au MINEPAT au niveau de la chaîne des recettes et des dépenses (à voir avec le	MINEFI MINPLAPDAT	Gestion active de la trésorerie avec la mise en place du Comité National de Trésorerie

1- Problèmes Identifiés	2- Recommandations et Suggestions	3- Mesures à prendre	4- Administrations Responsables	5- Etat de mise en œuvre
	paiement des dépenses engagées	DGCTM)		
- Insécurité et risques liés à la détention des liquidités par les chefs d'établissements et formations sanitaires ou les économes	- Assurer la sécurisation des subventions allouées aux écoles primaires et formations sanitaires	- Ouvrir un compte à vue pour chaque établissement scolaire dans le réseau du trésor - Autoriser les percepteurs et les receveurs à décaisser les fonds de ces comptes au profit des chefs d'établissements - Relancer les réseaux CAMPOST pour radier le problème de disponibilité financière dans les établissements scolaires ou formations sanitaires - Rendre fonctionnel les régies de recettes créées - Mettre à la disposition des gestionnaires des coffres forts à plusieurs clés	MINEDUB MINESEC MINSANTE MINEFI /DGTCM	
- Mauvais fonctionnement des commissions locales des marchés publics - Faible poids décisionnel des gestionnaires au sein des commissions locales des marchés	Améliorer le fonctionnement des commissions de passation des marchés	- Produire un plan de passation des marchés par les commissions locales des marchés avant la fin du 1 ^{er} trimestre de chaque année - Veiller à ce que le maître d'ouvrage soit effectivement un représentant des bénéficiaires - Dissocier les fonctions de maître d'ouvrage à celles de commandement - Veiller au respect des délais - Améliorer la formation des acteurs des marchés publics - Responsabiliser davantage les gestionnaires délégués	ARMP MINEFI/DGB MINPLAPDAT MINSANTE/DRFP & DEP MINEDUB/DPC & DRFI MINESEC/DPCPOS MINATD/DPC & DRF SPM/SG	- Renforcement des capacités des personnes des structures de passation de Marchés - Calendrier annuel glissant de passation des marchés élaboré au MINEPAT
2- TRAÇABILITE DE L'INFORMATION BUDGETAIRE (Production, diffusion et archivage)				
Absence ou insuffisance et diffusion restreinte de l'information	- Disponibilité permanente de l'information	- Rendre systématique la mise à disposition en début de chaque exercice budgétaire les documents d'information	MINEFI/DGB/DPI MINPLAPDAT/DPD MINSANTE/DRFP &	Depuis 2006, lors du lancement du budget, les documents d'information budgétaire sont mis à la disposition des ordonnateurs

1- Problèmes Identifiés	2- Recommandations et Suggestions	3- Mesures à prendre	4- Administrations Responsables	5- Etat de mise en œuvre
budgétaire en général et en particulier celle concernant les dotations budgétaires des différentes structures contenues dans la loi des finances.	budgétaire ; - Large diffusion de l'information budgétaire au niveau de chaque partie prenante du système de santé et d'éducation	budgétaire (circulaire, journal des projets, listing des opérations des dépenses et autres supports de la dépense) à tous les responsables des services déconcentrés (DPEN/DDEN/IAEPM) et des chefs d'établissements scolaires chargés de la gestion budgétaire)	DEP MINEDUB /DPC & DRFI MINESEC /DPCPOS & DRF	centraux et déconcentrés entre le 15 et le 31 janvier de chaque année.
		- Systématiser la mise à disposition du public de l'information budgétaire (notamment le BIP) à travers les structures de dialogue (conseil d'école/d'établissement) et par affichage		Pour le BIP, depuis 2006, il est prévu une diffusion du Journal des projets jusqu'aux chefferies traditionnelles de 3 ^e degré. Sa publication dans la presse ainsi que son affichage jusqu'aux sous préfecture est déjà systématique.
		- Créer à moyen ou long terme un système d'information budgétaire de l'éducation et de la santé opérant comme interface avec le SIGEFI /SAGE		La réflexion sur le système d'information budgétaire est bouclée; mais la mise en œuvre n'est pas encore effective.
		S'approprier l'interface SIGEFI/SAGE auprès de la DGB/MINFI		-Réflexion en cours pour la nationalisation du système des archives -Plan d'urgence mis en place pour les ministères dépensiers
Absence d'archives ou archives incomplètes ou mal tenues sur la gestion budgétaire au niveau des structures (services extérieurs, formations sanitaires et établissements scolaires)	Constitution systématique des archives	- Former le personnel chargé de la gestion budgétaire au traitement et à la conservation des archives - Instaurer l'obligation de bien conserver les documents relatifs à la gestion des ressources et du patrimoine acquis; - Rendre systématique le principe de décharges pour toute transmission de documents budgétaires	MINEFI/DGB/ DPI MINPLAPDAT/DPD MINSANTE/ DRFP & DEP MINEDUB /DPC & DRFI MINESEC /DPC & DRF MINCULTURE + Services chargés de la documentation et des archives + cellule de suivi	- Le projet de gestion électronique des archives de l'Etat est en phase de démarrage - Renforcement des capacités des Ministères en techniques d'archivage numérique et signature électronique - Aménagement des archives au niveau des trésoreries régionales
Connaissances insuffisantes ou mauvaises application des principes de	Assurer une meilleure tenue des documents comptables en vue	- Former les responsables des structures déconcentrées (services extérieurs, formations sanitaires et établissements scolaires) à la gestion budgétaire	MINEFI/Contrôles financiers (prov., dép., arrond.)	- Le MINFI organise des ateliers au profit ordonnateurs en début de l'exercice budgétaire pour une bonne application de

1- Problèmes Identifiés	2- Recommandations et Suggestions	3- Mesures à prendre	4- Administrations Responsables	5- Etat de mise en œuvre
gestion budgétaire par certains gestionnaires de crédits	<p>d'une bonne gestion des structures Elaborer et mettre à la disposition le manuel de procédures budgétaires et comptables</p> <p>Produire un rapport d'exécution budgétaire au 30 juin</p>	<p>- Elaborer et mettre à leur disposition des manuels des procédures - Renforcer les capacités des responsables en matière de gestion administrative, financière et pédagogique - Publier la liste des documents de gestion qui sont nécessaires pour les gestionnaires (manuels des procédures, etc.) en précisant les modalités d'acquisition (procédure, lieu d'acquisition, etc.)</p> <p>Mettre à la disposition des gestionnaires un canevas de rapport d'exécution budgétaire et les former</p>	MINEFI/Contrôles financiers (prov., dép., arrond.)	<p>la circulaire sur l'exécution du budget.</p> <p>- Des formations sont organisées depuis 2009 à l'ISMP au profit d'un certain nombre de responsables</p> <p>- Le canevas de rapport d'exécution n'est pas encore disséminé</p>
3- EXECUTION BUDGETAIRE				
- Mauvaise qualité de certains rapports d'exécution du budget	Exploiter le canevas de production des rapports trimestriels d'exécution physico-financière du budget	<p>- Former les gestionnaires sur la prise en compte des unités physiques dans les rapports - Renforcer la cohérence entre les intervenants</p>	MINEFI/DGB/ DPI MINPLAPDAT/ DPD MINSANTE/ DRFP & DEP MINEDUB/DPC & DRFI MINESEC/DPC & DRF	<p>- Les ordonnateurs sont formés à la prise en compte des unités physiques lors des missions de suivi de l'exécution physique.</p> <p>- La cohérence du suivi physique et de l'exécution financière se met progressivement en place entre les directions concernées.</p>
Délais très longs dans l'exécution du budget	Réduction du temps mis entre la promulgation de la loi des finances et l'engagement des dépenses	<p>- Commencer les engagements dès la promulgation de la loi des finances en mettant à la disposition des gestionnaires tous les supports de la dépense (Bons de commande, Fiches d'accréditation, etc.) - Renforcer le suivi permanent des projets - Préparer les avant-projets avant novembre - Créer les cellules spécialisées dans la préparation des appels d'offre</p>	MINEFI MINPLAPDAT MINSANTE MINEDUB MINESEC	<p>Les supports d'exécution des dépenses sont disponibles au plus tard en fin mars.</p> <p>- Des sessions de renforcement des capacités à la rédaction des avant projets d'exécution sont effectives dans les ministères concernés,</p> <p>- Le budget est exécutable dès le 15 Janvier au niveau de la DGB</p> <p>- Pour le suivi des projets, les brigades organisent des contrôles et des démembrements ont été mis en place au</p>

1- Problèmes Identifiés	2- Recommandations et Suggestions	3- Mesures à prendre	4- Administrations Responsables	5- Etat de mise en œuvre
				niveau des régions dans le secteur santé Dans le secteur éducation, le processus n'est pas opérationnel, - Les structures techniques chargées de la préparation des appels d'offre sont opérationnelles dans les ministères concernés.
Existence d'un nombre important d'opérations à exécuter avant l'atteinte de la phase de paiement	- Diminuer le nombre des intervenants dans le circuit de la dépense et respecter les délais de traitement des dossiers prescrits au niveau de chaque maillon de la chaîne de dépenses	- Instituer des fiches d'entrée sortie des dossiers et les exploiter pour veiller au respect des délais de traitement des dossiers - Réduire le nombre d'opérations de la chaîne de traitement - Renforcer la cohérence des opérations et former les gestionnaires - Instaurer un système de supervision interne	MINEFI MINPLAPDAT Ministères sectoriels	- Des fiches de suivi du traitement des dossiers ont été instituées dans les différents ministères et des contrôles des délais de traitement peuvent être prescrits, - Les délais sont fixés, mais leur suivi reste à renforcer ; Les cas de figure les plus avancés sont ceux du MINFI et du MINESEC.
Manque de liquidités dans les services du Trésor au moment du paiement	S'assurer régulièrement de la disponibilité des liquidités pour le paiement des dépenses engagées	Poursuivre et accélérer les réformes budgétaires en cours au MINFI et au MINEPAT au niveau de la chaîne des recettes et des dépenses	MINEFI MINPLAPDAT	-Les réformes en vue d'assurer une meilleure adéquation entre le niveau des recettes et celui des dépenses engagées se poursuivent au MINEFI. -Le système SYDONIA lancé en 2007 en remplacement de PAGODE a simplifié des procédures à la Douane tout en renforçant leur sécurisation. Les performances sont visibles et la barre des objectifs fixés par l'Etat est franchie chaque année.
- Insécurité et risques liés à la détention des liquidités par les chefs d'établissements et formations sanitaires ou les économes	- Assurer la sécurisation des subventions allouées aux écoles primaires et formations sanitaires	- Ouvrir un compte à vue pour chaque établissement scolaire dans le réseau du trésor - Autoriser les percepteurs et les receveurs à décaisser les fonds de ces comptes au profit des chefs d'établissements	MINEDUB MINESEC MINSANTE MINEFI /DGTCM	-Une note du MINFI interdit l'ouverture des comptes dans les établissements de crédit ; -Le MINSANTE a lancé en 2010 un appel d'offres pour l'acquisition de 149 coffres forts destinés aux HD ; - Certaines Formations sanitaires en

1- Problèmes Identifiés	2- Recommandations et Suggestions	3- Mesures à prendre	4- Administrations Responsables	5- Etat de mise en œuvre
		<ul style="list-style-type: none"> - Relancer les réseaux CAMPOST pour radier le problème de disponibilité financière dans les établissements scolaires ou formations sanitaires - Rendre fonctionnel les régies de recettes créées - Mettre à la disposition des gestionnaires des coffres forts à plusieurs clés 		<p>disposent déjà.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les chefs d'établissements scolaires continuent de courir le risque de détenir par devers eux les ressources collectées.
<ul style="list-style-type: none"> - Mauvais fonctionnement des commissions locales des marchés publics - Faible poids décisionnel des gestionnaires au sein des commissions locales des marchés 	<p>Améliorer le fonctionnement des commissions de passation des marchés</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Produire un plan de passation des marchés par les commissions locales des marchés avant la fin du 1^{er} trimestre de chaque année - Veiller à ce que le maître d'ouvrage soit effectivement un représentant des bénéficiaires - Dissocier les fonctions de maître d'ouvrage à celles de commandement - Veiller au respect des délais - Améliorer la formation des acteurs des marchés publics - Responsabiliser davantage les gestionnaires délégués 	<p>ARMP MINEFI/DGB MINPLAPDAT MINSANTE/DRFP & DEP MINEDUB/DPC & DRFI MINESEC/DPCPOS MINATD/DPC & DRF SPM/SG</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La programmation des marchés est déjà effective en début d'exercice, et un plan de passation des marchés est produit par les tous les maîtres d'ouvrage délégués ; - La responsabilisation des ordonnateurs délégués est déjà effective dans l'allocation des ressources à travers la déconcentration des crédits et la participation aux différentes commissions ; - Depuis 2006, l'ARMP organise des séances de formation au profit des différents intervenants de la chaîne des marchés publics ; - Dans le cadre de la décentralisation des crédits d'investissements lancé en 2010, le MINSANTE encourage ses services déconcentrés à collaborer étroitement avec les Maîtres d'Ouvrage délégués. - Décentralisation des budgets d'investissements des écoles au niveau communal (MINEDUB)
4- PERENNITE DU DISPOSITIF				
<p>Manque de lisibilité dans la programmation d'une enquête de type</p>	<p>Assurer une contre-expertise de l'INS et l'étendre à d'autres</p>	<p>- Etudier les possibilités de renforcement des capacités et d'appui des services concernés (services chargés de la</p>	<p>MINEFI/DAG MINSANTE /DAG</p>	<p>- Elaboration des outils de collecte allégés en 2007 et renforcement des capacités des personnels des secteurs concernés.</p>

1- Problèmes Identifiés	2- Recommandations et Suggestions	3- Mesures à prendre	4- Administrations Responsables	5- Etat de mise en œuvre
"Budget Tracking" (extension sectorielle et périodicité)	ministères	préparation et de l'exécution du budget, des études, projets et programmes, et des statistiques) - Assurer l'appui de l'INS à ces services - Réaliser une 2 ^{ème} enquête sur ces deux secteurs - Etendre l'étude dans les autres secteurs prioritaires du DRSP	MINESEC/DRFM MINEDUB/DAG INS	- Une cellule de suivi et évaluation des projets est mise en place dans chaque ministère ; -Création d'une structure chargée de la préparation technique du budget dans les ministères concernés et d'une Cellule permanente CDMT ; -L'enquête PETS 2 a été réalisée en 2010 avec la participation des experts de tous les secteurs concernés

B- RECOMMANDATIONS SE RAPPORTANT A LA SATISFACTION DES BENEFICIAIRES SECTEUR SANTE

1- Problèmes Identifiés	2- Recommandations et Suggestions	3- Mesures à prendre	4- Administrations Responsables	5- Etat de mise en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance et vétusté des infrastructures, des équipements et de la logistique - Absence d'eau potable et d'électricité dans certaines structures de santé - Mauvais entretien des locaux et des équipements 	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir des infrastructures répondant aux normes - Accroître la capacité d'accueil des formations sanitaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre l'opérationnalisation de la carte sanitaire dans le cadre de la stratégie sectorielle de santé (Evaluation des besoins, priorisation, programmation et mobilisation des moyens.) - Mettre en œuvre le Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) ; - Assurer la maintenance des locaux et équipements (mise sur pied d'un plan de maintenance) - Mettre en œuvre le Plan d'Action National Energie pour la réduction de la pauvreté (PANERP) 	MINEPAT/DPPS ; MINSANTE/DEP et DRFP	<ul style="list-style-type: none"> - L'actualisation de la carte sanitaire est en cours - Plateau technique des FS progressivement mis à niveau - Programme de construction de 1 000 CSI est en cours ; - Ouverture depuis 2009 des grands chantiers des centres d'hémodialyse et d'imagerie médicales ; - Construction progressive de forages dans les FS dépourvues d'adduction d'eau ; - Approvisionnement progressif des FS en sources d'énergie ; - Signature en 2010 d'une convention MINSANTE-MINESEC pour l'ouverture des spécialités en maintenance hospitalière et biomédicale. - Le plan stratégique de maintenance hospitalière et biomédicale a été validé en 2009.
	<ul style="list-style-type: none"> - Doter les formations sanitaires en équipements appropriés - Poursuivre l'amélioration des plateaux techniques des formations sanitaires 		MIPLAPDAT MINSANTE/DOST	<ul style="list-style-type: none"> - CDMT du MINSANTE élaboré et actualisé.
	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer l'approvisionnement en eau potable et en électricité 		<ul style="list-style-type: none"> - MINEE - AER 	
<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisante rémunération du personnel 	<ul style="list-style-type: none"> - Répartir de manière équitable les primes - Généraliser la répartition 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un programme de sécurisation des recettes générées par les formations sanitaires (Utilisation 	MINSANTE/DRFP MINEFI/DGB et DGTCM	<ul style="list-style-type: none"> - Coffres forts disponibles dans certaines FS - Les FS disposent de la grille de

1- Problèmes Identifiés	2- Recommandations et Suggestions	3- Mesures à prendre	4- Administrations Responsables	5- Etat de mise en œuvre
	<ul style="list-style-type: none"> des primes à tous les personnels - Rémunérer à temps le personnel temporaire 	<ul style="list-style-type: none"> des coffres forts dans les FS,...) - Appliquer de manière transparente la grille de répartition des recettes affectées - Elargir les primes à toutes les catégories de personnel - Dans les TDR des missions de contrôle, prévoir spécifiquement le contrôle de la répartition des recettes affectées - Prendre en charge à temps et payer effectivement les salaires des personnels temporaires en activité dans les services et formations sanitaires - Réajuster à la hausse des salaires 		<ul style="list-style-type: none"> répartition des recettes affectées -Les personnels temporaires ont été contractualisés -Tout le personnel bénéficie actuellement des quote parts -Les inspections générales et la DRFP veillent au contrôle de la répartition des recettes affectées
Insuffisance quantitative et qualitative du personnel	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la capacité des formations sanitaires en personnel qualifié - Garantir la continuité de l'emploi des personnels sanitaires recrutés sur ressources PPTE 	<ul style="list-style-type: none"> - Recruter et former et recycler le personnel en place selon les besoins prioritaires identifiés dans la carte sanitaire ; - Former le personnel assurant la gestion des recettes affectées - Prolonger l'âge de mise en retraite du personnel - Etablir et mettre en œuvre un plan de titularisation des personnels temporaires exerçant dans les formations sanitaires 	<ul style="list-style-type: none"> SPM MINSANTE/DRH & DEP MINESEC/DECC MINESUP/FMSB MINFOPRA/ DDRHE et DGC 	<ul style="list-style-type: none"> - Depuis 2006, de nouvelles facultés de médecine et sciences biomédicales ont été créées et les effectifs revus à la hausse - De nouvelles filières de spécialisation en médecine ont été ouvertes - De nouvelles filières ont été introduites dans les différentes écoles de formation des personnels médico sanitaires - Réouverture de la filière "Administration de santé à l'ENAM" -Signature de plusieurs accords de partenariat avec d'autres pays pour la formation continue -Démarrage du processus d'intégration de 1650 personnels en 2007 dont 1500 sur fonds PPTE et 150 sur fonds C2D. -2357 personnels recrutés en 2008 sur 3500 places ouvertes suite au concours direct du MINFOPRA. Il est prévu le

1- Problèmes Identifiés	2- Recommandations et Suggestions	3- Mesures à prendre	4- Administrations Responsables	5- Etat de mise en œuvre
Indisponibilité de certains médicaments essentiels	Approvisionner régulièrement toutes les formations sanitaires en médicaments essentiels Assurer la disponibilité permanente des médicaments essentiels	<ul style="list-style-type: none"> - Institutionnaliser le système de solidarité entre les FS - Instaurer le système d'approvisionnement sur site - Instaurer la Supervision de cette stratégie - Réaliser une étude sur la création des centres relais d'approvisionnement entre les CAPP et les formations sanitaires 	MINSANTE/DOST & DPM	<p>recrutement du reliquat soit 1143.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Statut des fonds spéciaux régionaux pour la promotion de la santé élaborés par le MINSANTE en 2009 et soumis à la sanction des autorités. - La poursuite de la création des centres relais d'approvisionnement dans certaines régions. - Signature avec la Banque Mondiale d'un accord de financement pour la mise en œuvre de l'expérience pilote du financement basé sur les résultats à travers les fonds spéciaux.
Non accessibilité à tous les soins de santé primaires pour tous	Assurer l'accessibilité aux soins de santé primaires dans toutes les parties du pays	<ul style="list-style-type: none"> - Etudier les possibilités d'une tarification des soins de santé adaptés aux réalités locales dans le cadre de la réforme hospitalière en cours - Mettre en œuvre le projet de développement et de promotion des mutuelles de santé (Groupe de travail) 	MINSANTE/CAB /MINTSS/DOST	<ul style="list-style-type: none"> - Une étude a été menée par le MINSANTE avec l'appui de la BAD ; - Un projet de création du centre national de promotion des mutuelles de santé a été élaboré et soumis à la sanction des autorités ; - Les expériences pilotes de création des mutuelles de santé ont vu le jour
Mauvais accueil des patients	S'assurer que tous les malades sont pris en charge dans de bonnes conditions	<ul style="list-style-type: none"> - Définir et afficher le circuit du malade dans chaque formation sanitaire - Assurer la supervision des services en veillant au respect de ce circuit et de la déontologie médicale - Former le personnel sur l'accueil des malades - Renforcer des inspections opinées et inopinées dans les formations sanitaires 	MINSANTE/IG	<ul style="list-style-type: none"> - Circuit des malades présent dans la plupart des FS ; - Les supervisions se poursuivent au niveau des FS ; - L'étude sur l'amélioration de l'accueil dans les FS est programmée en 2010 ; - Inspections inopinées et opinées permanentes des inspections générales

C- RECOMMANDATIONS SE RAPPORTANT A LA SATISFACTION DES BENEFICIAIRES SECTEUR EDUCATION

1- Problèmes Identifiés	2- Recommandations et Suggestions	3- Mesures à prendre	4- Administrations Responsables	5- Etat de mise en œuvre
<p>Insuffisance et vétusté des infrastructures, des équipements et de la logistique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Effectifs pléthoriques d'élèves dans les salles de classe - Absence de lieux d'aisance, d'eau potable et d'électricité dans certaines structures de l'éducation - Insuffisance des infirmeries d'urgence 	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir des infrastructures répondant aux normes - Rationaliser la construction des infrastructures scolaires <hr/> <ul style="list-style-type: none"> - Doter les établissements scolaires en équipements appropriés - Poursuivre l'approvisionnement des établissements scolaires en matériel didactique 	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre la mise en œuvre de la stratégie (Finalisation du CDMT) - Actualiser et rendre opérationnelle la carte scolaire au niveau des régions; - Elaborer une stratégie commune (évaluation des besoins, priorisation, programmation et mobilisation des moyens) du secteur de l'éducation (MINESEC, MINEDUB, MINESUP et MINRESI) - Mettre en place un groupe de travail pour l'élaboration d'une politique de maintenance 	<p>Directions en charge de :</p> <ul style="list-style-type: none"> -la carte scolaire -santé scolaire - budget - planification <hr/> <p>MINEFI MINPLAPDAT MINESEC/DRFM/DPCPOS/DRH MINEDUB/IGS/DPPC/DRFM MINESUP MINRESI MINSANTE/DOST</p>	<ul style="list-style-type: none"> - CDMT secteur Education élaboré, validé et actualisé chaque année - La stratégie globale du secteur de l'éducation validée en juin 2006 est évaluée et mise à jour chaque année : - La production de l'annuaire statistique est effective au niveau de chaque région (reste l'étape de l'analyse...); - La politique de normalisation des infrastructures est effective pour ce qui est des salles ordinaires et spécialisées, ainsi que des locaux administratifs ; reste à faire la distribution et la gestion des espaces. - la politique de maintenance des infrastructures et équipements reste à élaborer.
<ul style="list-style-type: none"> - Mauvais entretien des locaux et des équipements 	<p>Assurer l'approvisionnement en médicaments de premiers soins, en eau potable, en électricité et en lieux d'aisance</p> <ul style="list-style-type: none"> - Créer des structures sanitaires dans tous les établissements et les approvisionner en 	<ul style="list-style-type: none"> -Construire des infirmeries et doter les établissements et écoles en kits de santé. -Créer une structure/service au niveau central et extérieur chargé de la maintenance et former des maintenanciers et la rattacher à la Direction chargée des projets. - Doter les structures créées d'un budget de fonctionnement 	<p>MINESEC/ DRFM /DRH MINEDUB/IGS/DPPC/DRFM MINMEE</p>	<ul style="list-style-type: none"> -les établissements scolaires ont été organisés en bassin autour des districts de santé

	<p>médicaments de premiers soins</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise sur pied d'une politique de maintenance des infrastructures et des équipements scolaires : <p>Constituer un groupe de réflexion pour une politique nationale de maintenance des infrastructures et des équipements</p>			
Insuffisante rémunération du personnel	<ul style="list-style-type: none"> - Appliquer entièrement le statut particulier des enseignants 	<ul style="list-style-type: none"> - Elargir les primes à toutes les catégories de personnel Mettre en place un programme de sécurisation des recettes générées par les établissements scolaires - Appliquer de manière transparente la grille de répartition des recettes affectées - Prendre en charge à temps et payer effectivement les salaires des personnels temporaires en activité dans les services et établissements scolaires -Poursuivre le processus d'intégration des personnels temporaires - Créer les primes spéciales d'incitation pour les personnels des zones enclavées - Créer des mesures incitatives aux renforcements des capacités (formation) - Réajuster les salaires à la hausse 	<p>MINESEC/DRH/SIGIPES MINEDUB/IGS/ DRH/DRFM/SIGIPES/ MINEFI/DGB/DGTRESO MINFOPRA/SIGIPES</p>	<ul style="list-style-type: none"> -La mise en application du statut particulier est amorcée, certaines primes sont payées, sauf celles de recherche et de la documentation au MINEDUB et au MINESEC ; il reste à engager les dispositions relatives au profil de carrière et aux incitations d'exercice dans des zones d'éducation difficile. -Certains personnels associés (Conseillers d'orientation, personnels d'éducation physique) en activité ne sont pas éligibles au paiement des primes ; - Tous les personnels temporaires ont été contractualisés et le processus de contractualisation se poursuit ; - Une revalorisation de la rémunération des personnels des services publics est
	<ul style="list-style-type: none"> - Généraliser la répartition des primes à tous les personnels - Rémunérer à temps le personnel temporaire 			

				intervenue en mars 2008
	- Renforcer la capacité des établissements scolaires en personnel qualifié	-Maîtriser les effectifs actuels des enseignants -Systématiser le recensement du personnel enseignant employé dans les services administratifs.		- Les textes particuliers du MINEDUB définissent déjà les modalités d'affectation du personnel
	-Garantir la continuité de l'emploi des personnels éducatifs recrutés sur ressources PPTE Mise sur pied d'une politique de formation continue -Reconsidérer la politique de recrutement des personnels dans les établissements scolaires.	-Recruter, former et recycler le personnel en place selon les besoins prioritaires identifiés dans la carte scolaire ; - Poursuivre l'intégration des personnels temporaires et vacataires exerçant dans les établissements scolaires - Renforcer le rôle des écoles normales dans le processus de recyclage - Respecter les listes d'aptitude (itinéraire professionnel) -Former et recycler le personnel en gestion administrative -Renforcer la capacité d'accueil de l'Ecole Normale Supérieure - Elaborer les plans de formation -Développer un partenariat entre le MINESUP, le MINESEC, le MINEDUB et les Ecoles Normales (ENS, ENSP) pour la formation continue et le matérialiser par un texte. Mettre à disposition un budget pour cette formation. - Formation et recyclage des inspecteurs pédagogiques.	MINFOPRA MINESEC/DRH/DRFM MINEDUB /IGS/DRH/DRFM MINESUP MINEFI/DGB	-Des écoles normales d'instituteurs et des enseignants du secondaire ont été créées, ouvertes, et les quotas d'accueil revus à la hausse pour certaines (ENIEG, ENIET, ENS Maroua & Bambili) -Au 30 septembre 2010, tous les Instituteurs vacataires ont été contractualisés. Le processus se poursuit en ce qui concerne l'enseignement technique. -Des sessions de renforcement des capacités des personnels de formations ont été multipliées et se tiennent régulièrement dans des bassins pédagogiques prédéfinis.
Retards et absentéisme des enseignants	- Adopter la notion de poste de travail - Limiter les absences non justifiées au service	- Instaurer des fiches de présence du personnel au service ; - Faire trimestriellement le point des présences dans chaque établissement et les transmettre à la hiérarchie - Renforcer les structures de contrôle et de supervision pédagogique - Appliquer les sanctions et les récompenses prévues.	MINFOPRA/SIGIPES MINESEC/IGS/DRFM /DPCPOS MINEDUB/IGS/IGE/DRFM/ DRH MINEFI/DGB	- La chaîne d'inspection administrative et pédagogique est effective et a été renforcée à tous les niveaux d'enseignement ; - Un rapport annuel de sanctions administratives est produit par chaque inspection

		<ul style="list-style-type: none"> - Déconcentrer la gestion des ressources humaines - Réduire le temps de traitement de dossier des nouveaux enseignants, - Revenir à l'engagement tout au moins quinquennal dans les services de l'éducation, - Revisiter les outils de supervision pédagogique - Affecter les enseignants dès la fin de formation, - Actualiser le fichier du personnel et restaurer les avances de soldes 		<p>générale de service de chaque ministère du secteur (et publié dans le cas des examens),</p> <p>- Depuis 2006, tous les enseignants "dans la classe" sont mis à la disposition du délégué régional.</p>
Retards dans le paiement des salaires du personnel	Assurer le paiement régulier et à temps des salaires du personnel temporaire et vacataire	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre régulièrement et à temps à la disposition des délégués départementaux les provisions pour le paiement des salaires des IVAC et des personnels temporaires ; - Effectuer des contrôles d'effectivité et de régularité de ces paiements - Réviser le processus de gestion des autorisations de dépenses 	MINESEC/DRFM & DRH MINEDUB/ IGS/DRFM, DRH MINEFI/DGB /Contrôleur Départemental des Finances	-La contractualisation a mis fin aux dysfonctionnements constatés du personnel temporaire ou vacataire.
Indisponibilité et difficulté d'accès aux manuels scolaires et au matériel didactique	<ul style="list-style-type: none"> - Définir une politique globale du livre scolaire et réfléchir sur le processus de mise en œuvre et la pérennité en vue de faciliter l'accessibilité et la disponibilité du manuel scolaire. -Approvisionner régulièrement tous les établissements scolaires en manuels scolaires et matériels didactiques - Assurer la disponibilité permanente des manuels scolaires et matériel didactique 	<ul style="list-style-type: none"> -Identifier les zones et les écoles bénéficiaires, -Publier la liste des manuels scolaires et l'afficher en fin avril de chaque année au plus tard, -Reconsidérer le paquet minimum dans son contenu et sa distribution, -Publier les dotations du paquet minimum à tous les niveaux -Impliquer les conseils d'établissement à la réception du paquet minimum, -Augmenter la dotation budgétaire du paquet minimum 	MINESEC/IGE/DRFM MINEDUB/ IGE/IGS/DRFM MINCOMMERCE/DPC	<ul style="list-style-type: none"> - Un projet de politique nationale du livre scolaire a été préparé par le MINEDUB et le MINESEC, en attente de validation ; -Un texte supprimant le monopole de l'éditeur a été signé ; - Un mécanisme de vérification de l'effectivité et de la qualité du paquet minimum a été mis en place.

ANNEXE : EQUIPE DE REDACTION

1. Comité de pilotage

N°	Nom et prénoms	Fonction/Administration
1	TEDOU Joseph	Coordonnateur national/INS
2	SHE ETOUNDI Joseph Guy Benjamin	
3	OKOUDA Barnabé	Coordonnateur national adjoint/INS
1	ABANDA Ambroise	Coordonnateur technique/INS
2	NCHINGOU Idrisse	MINEDUB
3	KWEKEU Jules	
4	AJOUNTIMBA Louis	MINESEC
5	NDIP Remes	
6	TALLA FONGANG Cyrille	MINSANTE
7	George Eric EBOLO	
8	AMOUGOU Gabriel	DGEPIP/MINEPAT
9	MBIENA Abel	DGB/MINFI
10	BAYIHA Claudine	CTS
11	NJOH Michelin	
12	EBONGUE Abel NKOUNGOUROU	Assistant Technique/INS
13	TATSINKOU Christophe	INS
14	TCHAMAGO KOUEDOU Olivier	
15	KANA KENFACK Christophe	
16	TCHOMTHE Séverin	
17	NGATTI Ambrouasse	
18	ESSAMBE BOME Vincent Ledoux	
19	NGAH Adèle Zooriphie	
20	ELANGA MENDOUGA Etienne Jodelle	
21	MBENTY Jacqueline	